

## MISSIONS

- Assurer une **évaluation**, une **prise en charge** des comportements défis chez les jeunes de 6-17 ans porteur d'un trouble neurodéveloppemental et/ou d'un trouble du spectre de l'autisme et/ou d'une déficience intellectuelle.
  - Intervenir avec l'**accord des familles et des structures** prenant en charge le patient et informer également celui-ci.
  - Rechercher des solutions alternatives pour **limiter le recours à l'hospitalisation** en milieu psychiatrique.
  - **Suivre et accompagner** la mise en place de programmes d'intervention ciblés sur un calendrier fixé.
  - Faciliter la synergie entre les différents dispositifs d'appui et d'intervention et remettre en place un **suivi sectoriel** en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent sur le département du Rhône.
- Soutenir, valoriser les compétences et le savoir-faire existants** des professionnels et des familles.

A TOUT MOMENT, L'ÉQUIPE MOBILE POURRA FAIRE APPEL AUX COMPÉTENCES DU PLATEAU AMBULATOIRE ET DE L'UNITÉ D'HOSPITALISATION DU PÔLE HU ADIS.

[www.ch-le-vinatier.fr](http://www.ch-le-vinatier.fr)

## COMMENT FAIRE UNE DEMANDE

### GUICHET UNIQUE



04 37 91 53 80



Du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00



\_secretariat\_ADIS@ch-le-vinatier.fr

## COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

CHEFFE DE PÔLE

MÉDECIN RESPONSABLE



Pr DEMILY

Dr BONAZZI

Dr ARMAND

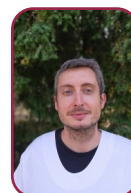
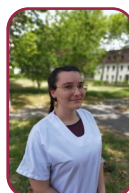
Dr DAUTREY



COORDINATRICE

INFIRMIÈRE DE COORDINATION

CADRE DE SANTÉ



C. MOUILLAC-VUILLET

S. BALTAYAN

S. GRIMONNET SAINT ALBAN



## PÔLE HOSPITALO-UNIVERSITAIRE ADIS AUTISME ET DÉFICIENCES INTELLECTUELLES



UNITÉ MOBILE  
ADO-ADIS

## INDICATIONS

### QUI PEUT FAIRE UNE DEMANDE ?

- La famille, les établissements sanitaires, les établissements sociaux, les établissements médico-sociaux, un professionnel libéral quel que soit son champ d'intervention.

### POUR QUI ?

- Patient présentant un trouble du neurodéveloppement à partir de 6 ans et jusqu'à 17 ans.

### PRÉ-REQUIS :

- La présence d'une structure médico-sociale sur la situation est indispensable à l'intervention de l'unité mobile.

### COMMENT ?

- Appel téléphonique ou email auprès du guichet unique

## LIEUX D'INTERVENTION

- Tous les lieux de vie (domicile, IME, CAMSP, Hôpital de jour...).

- Département du Rhône.

## PARTENARIATS

- Partenariat avec les **ressources transversales du pôle HU-ADIS** (psychiatriques, neuropsychologiques, psychomotricité, ergothérapie, médecine générale, éducatives, socio-affectives, familiales, ...);

- Partenariat avec les médecins généralistes.

- Lien étroit avec le **CRMR Génopsy** :

- \* Génétique
- \* Neurologie
- \* Sommeil

- Articulation et complémentarité avec les **soins psychiatriques de secteur et libéraux**.

## ETAPES D'INTERVENTION DE L'UNITÉ MOBILE ADOS-ADIS

